

**Vos élus S3i vous souhaitent une
bonne année 2025 !!**



**L'union fait
la force
avec S3i**

MEILLEURS VOEUX BEST WISHES PRÓSPERO AÑO NUEVO FROHE FESTTAGE

**L'union fait la force
est un proverbe et la
devise nationale
d'Andorre, de la
Belgique, entre autres
mais aussi de **S3i**.**

**Prenez une bonne
résolution pour 2025 :**

Rejoignez **S3i !**

(regardez la page 4
et notre vidéo en page 2)

Résiliation du bail du site d'Albi pour sortie en septembre 2025 Affectation des salariés sur Rodez ou Toulouse

Position scandaleuse de la Direction SSG qui n'a pas su vraiment expliquer pourquoi, elle ne trouve pas de nouveaux locaux (moins chers puisque c'est l'objectif), même en coworking sur la ville d'Albi !

Aussi la Direction indique que les 31 salariés du site seront donc rattachés soit à Toulouse, soit à Rodez, ce qui représente environ 2h aller/retour de transport par la route.

Résultat : une expertise a été votée par presque l'unanimité des élus.

S3i pense qu'il y a, là-dessous, des motivations qui ne sont pas assumées et partagées par la direction à date avec vos élus.

Espérons que les propositions de coworking faites à SSG, retiendront vraiment son attention pour le bien être des salariés albigeois.

Espérons que moins de 11 salariés refuseront la modification contractuelle par avenant de leur site de rattachement. Car c'est bien ce qui semble se dessiner !

Auquel cas, nous rappellerons à la Direction SSG, les obligations légales concernant un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi**.

S3i soutient les salariés albigeois et souhaite que la Direction revienne à la raison, ne serait-ce que pour des raisons écologiques et de bien-être des salariés.



Il ne manquerait plus que les augmentations, à la suite des CRH et des évaluations, soient quasi nulles pour que ce soit le pompon en ce début d'année 2025



Cliquez ici

Les entretiens d'évaluation, ça doit être sérieux. Ça ne se fait pas en 10mn sur un coin de table et en distanciel !!!!!

Le père Noël ne vous aura pas encore gâté cette année



Malheureusement, 2025 commence mal comme 2024 s'est terminée :

- Non reconduction de la possibilité de payer ses courses alimentaires avec ses tickets restaurant.
- Fermeture du site d'Albi.
- Conditions d'accueil et de travail du site nantais dégradées.
- Réorganisation ICS 2025 sans plus d'informations sur ses avantages (avis défavorable du CSE I2S).
- Aucune avancée lors des **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires.
- Toujours pas de PERCO chez SSG, I2S contrairement à HR.
- Chute de l'action de plus de 10,5% à la suite des annonces par la direction générale des objectifs pour 2028 (**185€ à 165,5€** fin 12/24).

Quand on pense que certaines organisations syndicales (**AVENIR**, **CFDT**, **CGT**, **UNSA**, **Solidaires**, **CFE CGC**) s'offusquaient du rachat des 150 M€ d'actions en indiquant que les actionnaires (l'actionnariat salarié pèse 6,52% et certains syndicalistes en sont) allaient **se gaver**. L'annonce des objectifs de la société au marché a fait chuté la capitalisation boursière de près de 392 M€ ce qui représente 85% des bénéfices attendus. Quel beau gavage d'actionnaires !!! Vite un plan WeShare 2025 comme le souhaite **TraidUnion** !!

Vos élus S3i vous souhaitent quand même une bonne année 2025 !!

Tickets Restaurant : des pommes, des poires et des plats tout prêts

Grâce à ou bien à cause de la motion de censure portée et notamment votée le 04 décembre par LFI, promue et saluée par la **CGT** qui a soutenu très ouvertement cette décision, le fonctionnement des tickets restaurant a changé depuis le 1^{er} janvier 2025.

Dorénavant, les enseignes n'accepteront plus les TR que pour des achats concernant :

- Les fruits et légumes directement consommables ou non
- Les plats préparés, poissons transformés.
- Les produits de boulangerie comme le pain, les viennoiseries, gâteaux, ...
- Les produits laitiers : lait, beurre, crème, ...
- Les produits fabriqués par les traiteurs : pizzas, quiches, ..
- **Exit** : les viandes et poissons frais non transformés, féculents, céréales, les œufs, les produits d'épicerie.

Le plafond de 25€/jour est maintenu, contrairement à la rumeur qui indiquait que le montant allait passer à 19€. Espérons que le gouvernement dans son projet de loi de finance rétablira le fonctionnement des Tickets Restaurant qui est un vrai vecteur de pouvoir d'achat pour les détenteurs de ces titres, nous soutenons cette décision.

Un premier versement en 2025 sur votre carte Swile en retard

La direction annonce sur F2F SSG un 1^{er} versement 2025, le 08 janvier. Elle a eu lieu le 9 janvier à 12H. Ça commence mal ! On espère que pour les mois à venir, le calendrier sera respecté.

Quelles sont les dates prévisionnelles de chargement de ma carte Swile en 2025 ?

- | | |
|-------------|---------------|
| • 8 Janvier | • 1er Juillet |
| • 7 Février | • 4 Aout |
| • 7 Mars | • 5 Septembre |
| • 4 Avril | • 6 Octobre |
| • 9 Mai | • 7 Novembre |
| • 6 Juin | • 5 Décembre |



Transparence salariale pour une meilleure égalité HF : une obligation uniquement de moyens pour les entreprises.

D'ici 2026, les entreprises françaises de plus de 100 salariés doivent avoir transposé la directive européenne du 10 mai 2023 imposant davantage de transparence salariale. Objectif affiché ? Équité des rémunérations entre les salariés, rien que ça. Mais à quoi faut-il s'attendre de façon réaliste ?

La directive européenne précise un certain nombre de points notamment les informations divulguées pendant la phase de recrutement (**droit à la transparence des rémunérations dans le cadre d'un processus d'embauche**). En revanche le futur employeur ne sera plus fondé à vous demander l'historique de vos rémunérations, ni votre salaire actuel.

Ce qui est intéressant dans la nouvelle directive européenne, **c'est qu'elle vous donne le droit de demander et de recevoir des informations sur le niveau de rémunération individuel et sur les niveaux de rémunération moyens, par sexe et par catégorie de travailleurs accomplissant un travail de même valeur**. L'article 9 de la directive prévoit de plus une obligation pour les employeurs de fournir l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que la proportion de travailleurs féminins et masculins bénéficiant de composantes variables ou complémentaires.



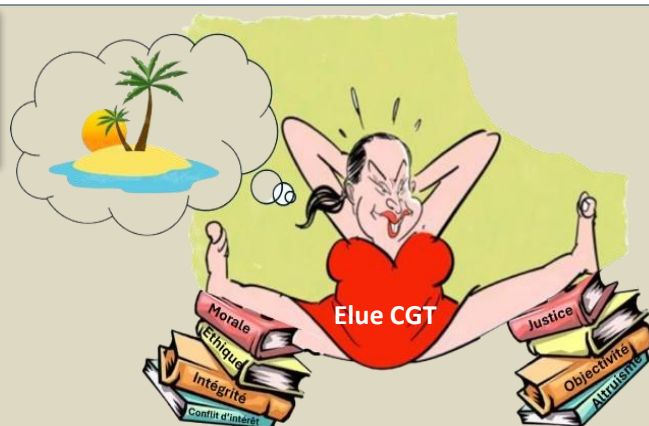
En espérant que Sopra Steria respecte au plus tôt cette nouvelle directive (contrairement à la nouvelle législation sur l'acquisition de congés en période d'arrêt maladie).

« Transparence opaque » au CSE I2S, S3i s'indigne quand les autres se taisent. En plus, c'est avec l'argent des salariés I2S !!!!



Bonjour, je suis de la CGT Roanne, je suis membre de la commission Loisirs I2S, le CSE m'octroie et paye un voyage à l'île de la réunion sans informer personne et sans que personne s'étonne et trouve cela irrégulier et injuste ! Vous en pensez quoi ? Est-ce que je frappe au bon bureau ?

Oui, oui, entrez. Vous êtes au bon bureau. La CFDT a déjà fait travailler un membre de sa famille pour des séances de Yoga, en le dissimulant au CSE (en 2018). Rassurez-vous, vous êtes au bon endroit !



Avant et après l'Eductour* à l'Île de la Réunion, tous les élus qui ont participé et qui participeront à un Eductour l'auront payé. Au milieu, une exception : une élue CGT membre de la commission Loisirs, qui restera la seule et unique à qui le CSE a financé son Eductour, sans aucune raison ni information préalable des autres élus du CSE. C'est une faute morale inadmissible, et c'est tout simplement « dégueulasse » par rapport à ceux qui ont payé avant, et ceux qui paieront après. Pour **S3i**, cette faute doit être réparée d'une façon ou d'une autre. Il en va de l'image des élus du CSE vis-à-vis des salariés, pour lesquels nous nous devons d'avoir une intégrité absolue.

* Eductour : voyage de formation dont les objectifs sont que les membres de la commission loisirs soient plus à même de proposer et conseiller une destination, un type de forfait ou un hébergement aux salariés grâce à la découverte faite sur le terrain et aux "connaissances" acquises.



<http://www.s3i.fr>

Je rejoins S3i

Rejoignez S3i, l'organisation qui bouge avec vous !

Devenir adhérent de S3i, c'est :

- S'informer et être soutenu, que ce soit sur le plan professionnel ou juridique.
- Connaître vos droits et rester à la page sur l'actualité sociale.
- Devenir un acteur clé de **S3i** en participant activement aux débats et actions que nous menons.

Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non... et moins que les autres : de 40 à 100€ max par an avant déduction fiscale. A la fin, c'est le prix d'un malabar ou d'un carambar par jour ... **quand pour d'autres syndicats c'est entre 0,75 et 1% de la rémunération nette annuelle (au minimum 260 € - sur base 35K annuel - pour les vieilles organisations syndicales comme CGT, CFDT, ...).**

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants.
- financement d'actions de support.
- assistance juridique.

Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

Pourquoi votre adhésion à S3i est-elle essentielle ?

En ralliant **S3i**, vous donnez du poids à notre syndicat. La force de **S3i** réside dans la diversité de ses membres. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et être une force de proposition face aux différentes directions avec lesquelles nous négocions. Parce que chaque voix compte et parce que votre voix compte au sein de **S3i**. Rejoignez **S3i** et ensemble, façonnons un avenir où chaque voix compte.

S3i n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné contrairement aux vieux syndicats que vous pouvez connaître. **C'est comme cela que nous pouvons garantir notre indépendance !**

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>
Pour nous contacter : adhesion@s3i-france.com



S3i souhaite encore la bienvenue à toutes les personnes qui nous ont fait confiance pour les défendre, les conseiller, porter leurs questions en CSE que ce soit chez Sopra Steria, INETUM, IBM. Merci donc à Gwenaëlle, Delphine, Marie-José, Fabrice, Antoine, et tous les autres de nous avoir rejoint. Nous sommes à vos côtés à chaque instant.

Liste de vos contacts S3i-IDF & Régions

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Auvergne Rhône-Alpes			
Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon	sopra-lyon@s3i-france.com
Adel REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	sopra-roanne@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Ile de France			
Jean-Pierre BATTISTI	I2S	Latitude	sopra-idf@s3i-france.com
Belkacem BELBAHI	SSG		
Ahmed OUMIMOUN	I2S		
Franck GANIZATE	I2S		
Jean-Christophe LEJEUNE	SSG		
Milena AMOSSE	SSG		
Belkacem BELBAHI	SSG		
Stéphane DRIARD	I2S		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Hauts de France			
Michel BUDZICH	I2S	Lille	sopra-lille@s3i-france.com
Cédric FRANCOIS	I2S		
Jean-François DELEU	I2S		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Pays de la Loire			
Yann JAFRELOT	SSG	Nantes	sopra-nantes-rennes@s3i-france.com
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Occitanie			
Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	sopra-toulouse@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Patrick VERBAEYS	I2S	Aix	sopra-aix@s3i-france.com
Anne ETIENNE DELANDRE	I2S		
Marta MASTERNAK	I2S	Sophia	sopra-sophia@s3i-france.com
Marc DUMONT	I2S		